



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 5 mai 2025

Le 2 mai 2025, l'Autorité des marchés financiers a publié les déclarations de non-conformité motivées des trois offres publiques de retrait alternatives suivies d'un retrait obligatoire visant les actions de Compagnie du Cambodge, Financière Moncey et Société Industrielle et Financière de l'Artois initiées par Bolloré SE le 13 septembre 2024.

Bolloré SE a décidé ne pas former de recours contre ces décisions devant la Cour d'appel de Paris.